



COMMUNE DE SERRAVAL

Secrétariat général : Secrétariat du conseil municipal

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 février 2025

<b>PRESENTS</b>	
<b>Président de séance</b>	
M. Philippe ROISINE	Maire
<b>Secrétaire de séance</b>	
<b>Maires-Adjoints</b>	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint
M. Pascal CHEVALLEREAU	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
<b>Conseillers municipaux</b>	
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. Jean-Marc JONO	Conseiller municipal
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseiller municipal
<b>POUVOIRS</b>	
Mme Chrystel DEMIZIEUX	M. Stéphane TISSOT
Mme Nathalie MASSART	M. Pascal CHEVALLEREAU
<b>ABSENTS</b>	
M. HARDY Yann	Conseiller municipal
<b>Date de convocation du Conseil Municipal</b>	mardi 11 février 2025

Monsieur Pascal CHEVALLEREAU est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025, il est approuvé à l'unanimité

M. le Maire propose que deux dossiers soient inscrits à l'ordre du jour, l'un résultant de la présentation faite par M. BASTARD ROSSET technicien forestier ce jour, avant la séance du Conseil Municipal et l'autre faisant suite à la procédure de bornage d'une partie de parcelle cédée à l'euro symbolique par les conjoints AMOUDRY, au lieu dit La Bottière

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'inscription desdits dossiers.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Tableau des effectifs	M. le Maire assisté de la secrétaire générale	12		
<p>Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au code de la fonction publique, chaque collectivité doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le présent tableau intègre la modification et suppression de postes. Il sera modifié à chaque fois qu'une création, modification ou suppression de poste sera acté par le Conseil Municipal. La présente délibération nécessite la saisine du CS, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 février 2025.</p>					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Convention de délégation de compétence pour la prise en charge du transport des élèves inscrits au périscolaire dans le cadre du RPI des communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval	M. le Maire	12		
<p>Il s'agit de régulariser la situation particulière des élèves du Bouchet-Mont-Charvin inscrits au périscolaire à Serraval qui empruntent les transports scolaires dans le cadre du RPI. Les deux communes doivent délibérer pour déléguer cette compétence à la CCVT.</p>					

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Programme Local de l'Habitat (PLH) - Avis de la commune sur le projet de PLH 2025-2030 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes	M. le Maire	8	2	2

Il s'agit pour la commune de donner un avis sur le projet de PLH établi par la CCVT pour 2025-2030 tel que le préconise l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitat. La procédure d'élaboration du PLH a été conduite par un comité technique (élus et techniciens) de façon à favoriser la concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs de l'habitat et du social et le grand public. La commune s'engage par ailleurs à traduire le PLH dans son PLU dans un délai de 3 ans maximum suivant l'adoption du PLH conformément au Code de l'Urbanisme. Certaines dispositions ont été mise en exergue et questionnent les conseillers, notamment pour les seuils qui déclenchent des procédures spécifiques.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Programme 2025 travaux bois	M. Philippe MOLON	12		

Après une présentation par M. Jérôme BASTARD ROSSET, technicien forestier, avant le conseil municipal des différents travaux proposés dans le cadre de l'entretien des parcelles forestières, les conseillers ont décidé de privilégier les travaux de sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt, notamment au lieu-dit Attrape qui peut et sur la parcelle 35 au Cerny. Il s'agit de l'abattage d'arbres secs non commercialisables. La prestation sera facturée à l'heure. Pour ce qui concerne les travaux d'infrastructure, les demandes de devis seront faites dès lors qu'il y aura vente.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	Echanges de parcelles sur demande de M. THIAFFEY	M. le Maire	12		

Comme l'ODJ 4, ce dossier a été présenté avant la séance du conseil municipal afin de donner toutes les informations nécessaires à la prise de décision concernant l'échange de parcelles forestières. Les surfaces à céder par la commune, parcelle B-2329, lieu-dit Le Mantion, limitrophe avec la parcelle B-550 1120 m<sup>2</sup> et avec la parcelle B-2330, 2800 m<sup>2</sup>. Pour compenser cette cession sur parcelle forestière, M. THIAFFEY souhaite sécuriser les abords de son hangar. Compte tenu de la nature des parcelles, seul l'échange peut être envisagé. La surface échangée doit être au moins équivalente. M. THIAFFEY propose des parcelles dont la surface est supérieure à celle cédée. L'ONF fera l'expertise des deux parcelles. Le stationnement au droit de l'entreprise se fera sur son tènement uniquement. Les conseillers sont conscients que cette solution est intéressante, elle permet de résoudre la problématique du grignotage de terrain. L'ensemble des frais seront à la charge de M. THIAFFEY.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	Transfert de propriété à la commune par les consorts AMOUDRY au lieu-dit La Bottière pour l'euro symbolique.	M. le Maire	12		
<p>Par courrier en date du 23 octobre 2022, M. Jean-Paul AMOUDRY, souhaite rendre définitive la mise à disposition de 6 ca de la parcelle 1121 et d'une partie de la parcelle 1120 pour améliorer et faciliter l'accès aux habitations en amont du hameau et les activités agricoles. Il a été procédé à un bornage début 2024 par M. Philipp CARRIER, géomètre. M. le Maire est autorisé à initier toute procédure visant à acquérir pour l'euro symbolique les parties cédées par les consorts AMOUDRY. Les frais notariés seront à la charge de la commune.</p>					
ODJ	INTITULE	POINTS PRESENTES PAR			
7	Cession d'une partie d'un chemin communal dans le cadre d'une rénovation d'une ancienne habitation	M. le Maire			
<p>Le Conseil émet un avis favorable mais souhaite qu'une réflexion supplémentaire soit menée. Le dossier sera présenté lors d'une séance d'un prochain conseil municipal.</p>					
ODJ	INTITULE	POINTS PRESENTES PAR			
8	Devis pour levée des observations dans le cadre des vérifications électriques.	M. Stéphane TISSOT			
<p>Deux devis ont été reçus, il a été décidé de choisir celui de l'entreprise DAN'ELEC</p>					

## DIVERS :

**ECOLE** : une subvention d'un montant de 2 184 € a été sollicité par l'école pour financer une partie du voyage scolaire. Les deux communes du RPI verseront le même montant, soit 13 € par enfant. Pour la commune de Serraval, 24 enfants sont concernés pour un séjour de 7 nuits. La demande de subvention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**FOUR** : plutôt que le versement d'une subvention, il a été décidé à l'unanimité de prendre en charge directement les travaux de rénovation du four, à hauteur de 5000 €

**SALLE SOUS L'EGLISE** : l'association qui l'occupe sollicite une baisse de son loyer annuel. Pour un traitement équitable, le loyer s'établira dorénavant à 560 € par an sachant que la salle est occupée 365 jours par an. Il sera demandé un accès pour remiser le système d'arrosage de la commune. Cette décision est prise à l'unanimité et fera l'objet d'un courrier.

**LA BAJULLAZ** : un rendez-vous avec M. MASSART, délégué territorial d'Haute-Savoie Habitat, a été planifié. Lors de cet entretien, M. le Maire a sollicité un échange de locaux, proposant le dernier étage de la bâtisse pour faire des logements en échange du rez-de-chaussée moins les caves. Il apparaît également nécessaire de mettre aux normes la fosse sceptique. Le dossier sera présenté lors d'une prochaine séance dès lors qu'une validation sera envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance  
M. Pascal CHEVALLEREAU



SERRAVAL, le 17 février 2025

Le Maire  
Philippe ROISINE



Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de Serraval le 24 février 2025